



ICCP et congés payés en CDD

Par **Jorisis**, le **19/01/2022 à 21:30**

Bonjour à tous,

J'ai cherché une réponse à cette question comme j'ai pu et pour l'heure je ne trouve pas de réponse alors je tente ma chance ici.

J'effectue mon 4ème CDD consécutif dans une entreprise (4 mois, puis 1 mois, puis 3 mois, puis 1 mois). J'ai convenu avec mon employeur de vacances durant ces périodes sous contrat. Ces vacances n'étaient pas formalisées dans les contrats successifs. J'ai été payé exclusivement pour les jours travaillés, à un montant journalier convenu et explicité dans le contrat.

La question est: devais-je percevoir une ICCP (c'est ce qui est écrit sur mes fiches de paie) ou devait-on considérer que des congés payés avaient été pris et ne pas faire apparaître d'ICCP? Vous l'aurez peut-être compris, l'enjeu pour moi concerne des droits chômage et jours de carence à l'issue de mon emploi: si je comprends bien, plus j'aurai touché d'ICCP plus longue sera ma période de carence. Je ne cherche pas à avoir le beurre et l'argent du beurre et n'ai pas d'a priori quant à la réponse, j'espère juste être au clair sur mes droits.

Merci beaucoup à ceux qui m'auront lu.